

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4358

<p>objet : Prestations de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, reproduction et pliage de plan, mise en forme et reproduction de CD/DVD pour les services de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les marchés</p> <p>service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière</p>

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4033 du 27 février 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, reproduction et pliage de plan, mise en forme et reproduction de CD/DVD pour les services de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 12 mai 2006 a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée de deux ans ferme reconductible une fois deux années) :

- lot n° 1 : reprographie de documents administratifs pour les services communautaires, au groupement d'entreprises Semaco-Vaise service plans pour un montant minimum sur deux ans de 334 000 € HT, soit 399 464 € TTC et un montant maximum sur deux ans de 1 002 000 € HT, soit 1 198 392 € TTC ;

- lot n° 2 : reproduction de plans pour bureaux d'études ou services spécialisés mise en forme et reproduction de CD/DVD interactifs ou non, à l'entreprise Alain Gilles Repro pour un montant minimum sur deux ans de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et un montant maximum sur deux ans de 640 000 € HT, soit 765 440 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : reprographie de documents administratifs pour les services communautaires, avec le groupement d'entreprises Sémaco-Vaise service plans pour un montant minimum sur deux ans de 334 000,00 € HT, soit 399 464,00 € TTC et un montant maximum sur deux ans de 1 002 000,00 € HT, soit 1 198 392,00 € TTC ;

- lot n° 2 : reproduction de plans pour bureaux d'études ou services spécialisés mise en forme et reproduction de CD-DVD interactifs ou non, avec l'entreprise Alain Gilles Repro pour un montant minimum sur deux ans de 160 000 € HT, soit 191 360,00 € TTC et un montant maximum sur deux ans de 640 000 € HT, soit 765 440 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes pour les exercices 2006, 2007 et 2008 et éventuellement 2009 et 2010 et imputation suivant nature des dépenses et opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,